



Report congés apres accident du travail

Par **DAGUE**, le **25/02/2010** à **15:30**

Bonjour, rnAprès un accident du travail suivit d'une période de LM et mise en invalidité ,je réclames mes congés à mon administration casvp (centre d'action sociale de la ville de paris) on m'accorde sans problème 2007/2008 et on me dit que 2005/2006 ma periode AT on me doit 27+33 jours que l'on ne peut me donner car je n'ai pas fait mes reports (ce qui est faux ,mais ne les ayant pas envoyés en ARje n'ai aucune preuve) D'un autre cotérnmon bureau du personnel me dit qu'il y a eu je cite "une boulette de faite car on ne m'a pas fait signer les bons documents "mais que personne ne peu plus rien.....rnEst ce que je peux avoir un recours quelqconque ,j'ai fait appelle au syndicat qui n'a rien pu faire de plus .rnCela represente beaucoup pour moi car un trimestre de cotisations et 3 mois de salaire pour une "boulette" met la dite boulette au prix du caviar!!!!rnmerci